REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PAR AUDIOCONFERENCE

7 FEVRIER 2012

PARTENARIAT MONDIAL *pour* L'EDUCATION

COMPTE RENDU DE LA PRESIDENTE

Introduction

1. Après avoir procédé à un appel nominal, la Présidente confirme que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte (la liste des participants figure à l'annexe 1).

2. La Présidente salue Alice Albright, qui se joint à l'audioconférence en qualité de future Directrice générale du Secrétariat. Elle souhaite aussi la bienvenue aux nouveaux membres du Conseil.

3. La Présidente indique que l'objectif de l'audioconférence est d'examiner : i) l'approbation d'une allocation au titre d'un Financement pour la mise en œuvre du programme en faveur du Mali ; ii) l'approbation du financement de la première série de notes de synthèse relatives au programme d'Activités mondiales et régionales ; et iii) l'approbation de dispositions de substitution dans l'Accord sur les procédures financières avec l'UNICEF.

Mali

4. La Présidente rappelle au Conseil d'administration qu'un financement pour la mise en œuvre d'un programme d'un montant de 41,7 millions de dollars, dans le cadre duquel la Banque mondiale joue le rôle d'Entité de supervision, à été approuvé en décembre 2011 en faveur du Mali.

5. Camilla Helgø Fossberg, Présidente du Comité consultatif financier (CCF), donne un aperçu de la recommandation du rapport du CCF. Le Secrétariat a reçu de la part du Mali une requête révisée que le CCF a été expressément invité à examiner. Une ventilation complète des 41,7 millions de dollars de financement a été communiquée à l'avance au Conseil d'administration. En qualité d'Entité de supervision, la Banque mondiale demande une allocation de supervision de 550 000 dollars, montant supérieur à celui de l'allocation type (400 000 dollars). En raison de la fragilité de la situation du Mali, la Banque mondiale peut présenter une demande d'allocation d'un montant plus élevé que la normale sous réserve de l'étayer d'un plan de supervision chiffré et d'une justification écrite (conformément à la décision prise par le Conseil d'administration en novembre 2012). Les travaux de la réunion du CCF ont porté principalement sur le choix entre une Entité de supervision et une Entité de gestion. La majorité des participants estimait que la formule de l'Entité de supervision était acceptable, tandis qu'une minorité jugeait la formule de l'Entité de gestion plus appropriée. Dans les observations figurant dans son rapport, le CCF indique 1) qu'il est important que le Groupe local des partenaires de l'éducation et l'Entité de supervision collaborent étroitement ; 2) que le programme doit être suffisamment souple pour s'adapter à la situation présente ; 3) que le conflit doit faire l'objet d'un suivi permanent afin de faciliter l'adaptation du programme à l'évolution des besoins ; 4) que le programme actuel

doit se concentrer avant tout sur le Sud du pays, mais qu'il faudra l'étendre au Nord dès que cela sera possible.

6. La Présidente rappelle au Conseil d'administration que le libellé de la décision et les documents de référence ont été distribués à l'avance et que la décision consiste à approuver l'allocation triennale, l'allocation de supervision et les commissions de gestion des Entités.

Débats

7. Les administrateurs demandent des précisions sur les questions suivantes :

 a. **Le Nord du Mali :** les administrateurs demandent des informations supplémentaires sur la manière dont le projet actuel prend en compte la partie nord du pays.

 b. **La participation des ONG :** les administrateurs demandent des informations supplémentaires sur la participation des ONG au projet actuel.

8. Douglas Lehman, responsable-pays pour le Mali au Secrétariat, fait remarquer que le projet actuel inclut des activités restreintes — tributaires des conditions de sécurité — visant à fournir une aide aux écoles rurales de la région de Gao (Nord du pays). De surcroît, les ONG travaillent déjà au sein du Groupement de l'éducation, qui fournit des services de suivi. Les besoins du Nord ayant évolué positivement, un renforcement des activités dans cette partie du pays est probable, mais la situation continue d'évoluer.

9. À l'issue des débats et sur la base des précisions fournies, la Présidente constate qu'un consensus existe parmi les administrateurs présents et recommande au Conseil d'approuver la décision.

10. Le Conseil d'administration approuve la décision suivante :

BOD/2013/02-01 – <u>Approbation de l'allocation au titre du Financement pour la mise en œuvre du programme :</u> Le Conseil d'administration :

1. approuve l'allocation suivante provenant des fonds fiduciaires du GPE, destinée à appuyer le financement pour la mise en œuvre du programme décrit dans la requête de financement présentée en décembre 2012 :

 a. **Mali :**

 i. 41 700 000 dollars pour une période de mise en œuvre de trois ans, durant laquelle la Banque mondiale fera office d'Entité de supervision ;

 ii. 400 000 dollars au titre de l'allocation de supervision ;

 iii. 729 750 dollars au titre de la commission de gestion des Entités.

Activités mondiales et régionales (AMR)

11. La Présidente rappelle au Conseil d'administration qu'il a approuvé le 18 octobre 2012, selon la procédure de non-objection, le Manuel opérationnel pour le Programme d'activités mondiales et régionales et a demandé au Secrétariat de lancer dès que possible un appel à propositions et de les soumettre à l'approbation du Conseil d'administration.

12. La Présidente note que la décision demandée aujourd'hui est une version révisée du libellé initial. La nouvelle formulation a été communiquée au Conseil le 30 janvier.

 Bob Prouty, Directeur du Secrétariat, explique brièvement la décision proposée et les raisons qui la motivent. Onze notes de synthèse ont été soumises pour examen et ont fait l'objet d'un examen externe indépendant. Le Secrétariat recommande l'approbation de huit d'entre elles sur la base de l'examen. Les candidats auront la possibilité d'améliorer les notes qui n'ont pas fait l'objet d'une recommandation et de les présenter à nouveau plus tard. La prochaine série de soumissions aura lieu d'ici au 5 avril 2013, et des propositions seront préparées sur la base des notes de synthèse approuvées.

Débats

13. Les membres du Conseil demandent des précisions sur les questions suivantes :

 a. **Processus** : plusieurs membres du Conseil demandent des précisions sur la façon dont les huit notes de synthèse ont été choisies. Se faisant l'écho de ces commentaires, d'autres administrateurs font valoir qu'il est nécessaire de disposer d'informations plus détaillées pour comprendre pleinement ce qui est soumis à l'approbation du Conseil d'administration.

 b. **Calendrier** : les administrateurs demandent des précisions sur le calendrier des propositions et des approbations définitives.

 c. **Choix des institutions** : certains font remarquer que de nombreuses propositions proviennent d'institutions de l'ONU. Les administrateurs aimeraient savoir si d'autres institutions ont été encouragées à soumettre des notes de synthèse.

 d. **Secteur privé** : les administrateurs souhaitent savoir plus précisément dans quelle mesure les entreprises et fondations privées peuvent participer à cette activité.

 e. **Suivi** : les administrateurs demandent davantage d'explications au sujet du suivi des propositions actuelles et des propositions de la prochaine série.

 f. **Appropriation et renforcement des capacités** : les administrateurs s'interrogent sur la capacité de ces propositions à favoriser l'appropriation des projets par les pays et à renforcer les capacités nationales.

14. Les membres du Conseil formulent les recommandations suivantes pour l'avenir :

 a. **Plan de mise en œuvre du Plan stratégique** : un administrateur estime qu'il faudrait examiner la prochaine série de propositions après l'approbation du plan de mise en œuvre du Plan stratégique afin de bien harmoniser les priorités.

 b. **Pas de renouvellement automatique :** les administrateurs recommandent de ne pas procéder au renouvellement automatique des projets dans le cadre du prochain cycle d'activités mondiales et régionales.

 c. **Diversification géographique** : les administrateurs observent qu'une grande partie des propositions de la série actuelle concerne l'Afrique de l'Ouest et demandent ce qu'il est possible de faire pour inclure d'autres pays et régions dans les séries à venir, en intégrant éventuellement des pays fragiles.

d. **Notation** : les administrateurs suggèrent d'évaluer les notes de synthèse futures en fonction de leur degré de pertinence pour le GPE et de communiquer davantage d'informations sur le processus de notation.

e. **Partenariat** : les administrateurs suggèrent que les propositions reflètent une volonté d'associer les partenaires appartenant aux divers pays membres du Partenariat afin de tirer profit de leur expérience.

f. **Affectation des fonds** : les administrateurs soulignent qu'il est important d'examiner soigneusement les frais de gestion et les dépenses de personnel, s'agissant notamment du temps de travail du personnel et du coût et des motifs des déplacements.

g. **Évaluation des propositions** : de l'avis d'un administrateur, il serait peut-être préférable que les futures propositions relatives aux Activités mondiales et régionales soient examinées par un groupe de travail plutôt que par le Conseil lui-même. Le Groupe de travail sur la gouvernance souhaitera peut-être approfondir cette question.

15. Bob Prouty explique que le processus de décision fait appel à une notation indépendante, dont le Secrétariat se sert ensuite pour formuler des appréciations internes. Les trois propositions qui n'ont pas été recommandées ont reçu des notes nettement inférieures aux autres, ce qui a créé une discontinuité naturelle dans la notation. Des informations détaillées, dont les observations des évaluateurs, ont été communiquées à tous les membres qui en ont fait la demande. Plusieurs administrateurs ont demandé à consulter l'ensemble des documents relatifs aux notes de synthèse.

16. Luis Crouch, coordinateur de l'Équipe des bonnes pratiques mondiales au sein du Secrétariat, explique que chaque note de synthèse a été examinée par deux évaluateurs externes et deux évaluateurs internes. Il précise aussi que les notes ont été attribuées dans le respect rigoureux du Manuel opérationnel pour le Programme d'activités mondiales et régionales. Le Secrétariat a limité ses recommandations afin de conserver des ressources pour d'autres allocations susceptibles de servir à d'autres questions et d'autres régions. Le Conseil d'administration ayant demandé initialement au Secrétariat d'étudier les propositions et d'en faire la synthèse, le Secrétariat n'a pas fourni d'informations détaillées sur chaque note de synthèse, mais ces informations peuvent être communiquées aux administrateurs qui en font la demande. Les appels à propositions ont été affichés sur le site du Secrétariat et par l'intermédiaire du Conseil, et la question a fait l'objet de discussions en 2012. Les administrateurs ont été invités à faire part de l'appel à propositions aux groupes qu'ils représentent.

17. M. Crouch fait observer que la question du renforcement des capacités était l'un des critères des propositions et de la notation et qu'elle explique en fait pourquoi certaines propositions ont été moins bien notées que d'autres. De l'avis général, les financements ne doivent pas être automatiquement renouvelés et le processus fera l'objet d'un examen qui donnera lieu à une présentation devant le Conseil d'administration lors de prochaines réunions. Chaque financement fera l'objet d'un suivi. Les priorités du Plan stratégique faisaient aussi partie intégrante du processus d'évaluation. Les propositions dont le Conseil est actuellement saisi incluent divers partenariats composés d'institutions et de membres du Conseil, ainsi que d'ONG et d'universités. Les propositions qui ont reçu des notes élevées incluent des relations de partenariat, mais cet aspect varie d'une proposition à l'autre : les propositions françaises, par exemple, prévoient des relations approfondies avec les institutions régionales, ce qui explique pourquoi elles ont reçu des notes élevées à la faveur de l'évaluation.

18. À l'issue des débats et sur la base des précisions fournies, la Présidente constate qu'un consensus existe parmi les administrateurs présents et recommande au Conseil d'approuver la décision.

19. Le Conseil d'administration approuve la décision suivante :

BOD/2013/02-02 – <u>Approbation du financement des notes de synthèse du programme AMR* :</u> Le Conseil d'administration :

a. approuve une allocation du Fonds du Partenariat mondial pour l'éducation pouvant atteindre jusqu'à 13 515 285 dollars pour financer les notes de synthèse des activités mondiales et régionales numéro 1 à 8 présentées à l'annexe 1 des Recommandations du Secrétariat sur les notes de synthèse du programme AMR (BOD/2013/02 DOC 01) intitulée « Notes de synthèse du programme AMR : Récapitulatif et matrice de décision »; et

b. demande au Secrétariat d'apprêter le second dossier de notes de synthèse et de le soumettre à l'approbation du Conseil d'administration à sa prochaine réunion en présentiel prévue pour mai 2013. Ce dossier des notes de synthèse peut inclure une nouvelle présentation des notes non considérées du premier dossier.

*****Pour votre information, le tableau ci-dessous reprend les éléments contenus dans l'annexe 1 des Recommandations du Secrétariat sur les notes de synthèse du programme AMR (BOD/2013/02 DOC 01) intitulée « Notes de synthèse du programme AMR : Récapitulatif et matrice de décision »

No.	Idée ou produit du savoir	Organisme	Financement approuvé en dollars
1	Élaboration de méthodes permettant de comparer les évaluations de lecture entre les régions et de retenir les pratiques d'évaluation initiale les plus efficaces.	Institut Statistique de l'UNESCO (ISU)	610 000
2	Les résultats scolaires dans les petites classes : intégration des programmes d'enseignement, des méthodes de transmission du savoir, du matériel pédagogique et des évaluations	Bureau International de l'Education (BIE)	2 999 082
3	Efficacité de l'enseignement et de l'apprentissage dans un contexte bilingue (initiative Écoles et langues nationales (ELAN) de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)	Agence Française de Développement (AFD)	1 408 200
4	Efficacité de l'enseignement et de l'apprentissage pour améliorer les acquis scolaires	Agence Française de Développement (AFD)	997 000
5	Financement de l'éducation — Des méthodes pour améliorer les rapports nationaux sur les flux de financement	Institut Statistique de l'UNESCO (ISU)	2 119 074
6	Enfants non scolarisés : Pallier l'insuffisance de données	Institut Statistique de l'UNESCO (ISU)	1 100 000
7	Réduction sensible du nombre d'enfants non scolarisés, 2e phase de l'Initiative en faveur des enfants non scolarisés	UNICEF	3 284 900
8	Financement de l'éducation — subventions scolaires	UNESCO Institut International de Planification de l'Education (IIPE)	996 829

UNICEF

20. La Présidente rappelle au Conseil d'administration que l'Accord sur les procédures financières, qui autorise le transfert des modalités de mise en œuvre de la Banque mondiale agissant en qualité d'Entité de supervision à l'UNICEF agissant en qualité d'Entité de gestion, fait l'objet de négociations entre la Banque mondiale, le Secrétariat et l'UNICEF.

21. La Présidente souligne l'importance et l'urgence de cette question et espère parvenir rapidement à une solution. Dans l'état actuel des choses, il n'existe pas de formule évidente permettant de remplacer l'UNICEF comme Entité de gestion dans la majeure partie des pays fragiles. Le Partenariat considère l'action dans les États fragiles comme une de ses grandes priorités stratégiques. À l'avenir, d'autres Entités de gestion pourraient émerger, mais, à l'heure actuelle, le GPE compte beaucoup sur l'UNICEF pour remplir ce rôle dans les situations fragiles.

22. La Présidente note que le Soudan du Sud, la Guinée-Bissau et le Tchad attendent la résolution de cette question pour aller de l'avant avec leurs financements respectifs pour la mise en œuvre de programmes. Cinq autres pays se trouvent à un stade avancé de la préparation de leurs requêtes de financement pour la mise en œuvre de programmes destinées à être présentées en mars 2013 (les Comores, l'Érythrée, la Somalie et le Zimbabwe avec l'UNICEF comme Entité de gestion et le Yémen avec l'UNICEF comme Entité de supervision). Dans l'attente de la signature de l'Accord de transfert, en outre, des financements pour la préparation de plans sectoriels de l'éducation ont été approuvés en faveur de quatre pays (Ouzbékistan, Pakistan, Comores et Somalie), ainsi qu'un financement pour la préparation d'un programme au profit de la Somalie.

23. Nancy Pinto, coordinatrice de l'équipe Finances, portefeuille et administration, explique que le Fonds du GPE est un fonds financier intermédiaire, lancé en novembre 2011, dont la Banque mondiale est l'administrateur fiduciaire. Sur la base des approbations du Conseil, la Banque mondiale transfère des ressources du Fonds du GPE à l'organisme auquel le Conseil d'administration a confié le rôle d'Entité de supervision ou d'Entité de gestion. Parmi les principaux documents figure l'Accord de contribution conclu entre le bailleur de fonds et l'administrateur fiduciaire. Le Document sur la gouvernance est approuvé par le Conseil et précise à quelles fins les fonds peuvent être utilisés. L'Accord sur les procédures financières (connu auparavant sous le nom d'Accord de transfert) est l'instrument financier. Le projet d'Accord sur les procédures financières entre la Banque mondiale et l'UNICEF est quasiment finalisé. Le Conseil d'administration est invité à approuver les dispositions de substitution proposées par l'UNICEF qui s'écartent de deux des conditions requises par les Accords de contribution entre l'Administrateur fiduciaire et les Contributeurs du Fonds du GPE. L'Accord sur les procédures financières pourra être finalisé lorsque les dispositions seront approuvées.

Débats

24. Les membres du Conseil conviennent qu'il est urgent de régler cette question. Plusieurs administrateurs émettent toutefois des réserves au sujet de la décision :

 a. **Formulation** : en ce qui concerne la notification de cas d'utilisation non conforme des fonds, un administrateur suggère 1) de remplacer le terme « conseillera » par les expressions « conseillera sans tarder » ou « conseillera rapidement » ; 2) de faire en sorte que les comptes-rendus effectués à l'intention du Conseil d'administration après la découverte de cas d'utilisation abusive de fonds incluent des rapports

réguliers, par exemple sur une base trimestrielle, et que l'UNICEF informe les autorités compétentes des cas d'utilisation non conforme.

b. **Définitions** : un administrateur demande l'inclusion de la définition de l'expression « utilisation abusive ».

c. **Déficit de responsabilité** : un administrateur se dit préoccupé par le fait que le texte proposé prive son pays de son rôle de supervision en tant que bailleur de fonds et qu'il en résulte un déficit de responsabilité.

d. **L'exception UNICEF** : un autre administrateur soulève la question de l'octroi d'une dérogation à une institution.

e. **Utilisation abusive de fonds par des tiers** : un administrateur pose une question au sujet de l'utilisation abusive de fonds par des tiers.

25. Nancy Pinto indique que la restitution des fonds est conforme à la politique en vigueur sur l'utilisation abusive de fonds. Si une Entité de supervision ou une Entité de gestion utilise de façon non conforme les fonds en sa possession, ces fonds doivent être restitués. Si des fonds sont utilisés de façon non conforme par le pays qui les a reçus, l'Entité de supervision est tenue d'appliquer toutes les politiques et procédures à sa disposition pour recouvrer les fonds. Une fois recouvrés, les fonds doivent être restitués. Si les fonds abusivement utilisés par un tiers ne peuvent être recouvrés, il n'est pas nécessaire de les restituer. Le document de l'UNICEF est conforme à la politique du GPE sur l'utilisation abusive de fonds. Cette politique, au demeurant, inclut une définition de l'expression « utilisation abusive ».

26. Peter Mason, conseiller principal du Directeur général de l'UNICEF, indique que son organisation est déterminée à administrer les ressources publiques de façon responsable et à veiller à ce qu'elles soient correctement utilisées. Compte tenu de la situation sur le terrain, l'UNICEF recouvrera les fonds utilisés de façon abusive et les restituera au Fonds du GPE dans les meilleurs délais. La formulation proposée dans l'Accord sur les procédures financières est conforme à la politique adoptée par le Conseil en matière d'utilisation abusive de fonds. On fait observer que l'UNICEF a conclu des accords bilatéraux avec AusAid et peut concevoir une formulation adaptée à leurs préoccupations particulières.

27. M. Mason explique que l'expression « utilisation abusive » est définie dans un ensemble de définitions universellement adoptées dans le secteur. Il existe cinq éléments, utilisés par d'autres institutions de l'ONU. L'UNICEF ne pense pas qu'il existe un déficit de responsabilité et s'efforcera de le démontrer dans un document qu'elle communiquera au Secrétariat.

28. À l'issue des débats et sur la base des précisions fournies, la Présidente constate qu'il n'existe pas de consensus parmi les administrateurs présents et recommande de ne pas procéder à un vote. Elle propose plutôt d'organiser dès que possible une audioconférence à laquelle participeraient l'UNICEF, le Secrétariat et les administrateurs qui ne sont pas pleinement satisfaits de la proposition actuelle dans le but de parvenir à un consensus au plus tard fin février 2013. Cette démarche sera immédiatement suivie d'une audioconférence du Conseil pour prendre des dispositions à cet égard.

Prochaines étapes :

29. La Présidente fait remarquer que le Secrétariat distribuera la décision finale approuvée avant la fin de la journée et diffusera prochainement un compte rendu de la réunion par la Présidente.

30. La Présidente indique qu'une audioconférence sera organisée afin de discuter l'Accord sur les procédures financières.

31. La Présidente rappelle aux administrateurs que le Groupe de travail sur le plan stratégique se réunira à Londres le 18 et 19 février pour finaliser le plan de mise en œuvre du Plan stratégique du GPE pour la période 2012-2015.

32. La Présidente indique qu'une audioconférence sera organisée le 3 avril afin de permettre l'examen, pour approbation, du plan de mise en œuvre.

33. La Présidente informe le Conseil que le Groupe de travail sur la gouvernance communiquera prochainement au Conseil, aux membres du CCF et aux anciens membres du Conseil un questionnaire qui leur permettra de contribuer aux travaux sur la gouvernance. La Présidente encourage tous les membres à remplir ce questionnaire dès que possible. La date limite pour les réponses à cette consultation est le 22 février.

34. La Présidente lève la séance.

Annexe 1 – Participants à l'audioconférence

Présidente	
Partenariat mondial pour l'éducation	Carol Bellamy
Pays en développement	
Europe de l'Est, Moyen-Orient et Asie centrale	Farid Tanai, Afghanistan (représentant M. le Ministre Farooq Wardak) M. le Ministre Nuriddin Saidov, Tadjikistan
Amérique latine et Caraïbes	M. la Ministre Priya Manickchand, Guyane
Donateurs	
Donateur 1	Nicole Gantenbein, Suisse
Donateur 2	Chris Tinning, Australie Francisco Gutiérrez, Espagne
Donateur 3	Simon Bland, Royaume-Uni Dan Thakur, Canada
Donateur 4	Paul Fife, Norvège Nathalia Feinberg, Danemark
Donateur 5	François Sow, France (représentant Gustavo Gonzalez-Canali)
Donateur 6	Natasha deMarcken, États-Unis
OSC et entreprises/fondation privées	
OSC 2	Boaz Waruku, ANCEFA
OSC 3	David Edwards, Internationale de l'éducation
Entreprises/fondations privées	Amanda Gardiner, Pearson
Organismes multilatéraux	
UNESCO	Olav Seim
UNICEF	Jordan Naidoo
Banques multilatérales et régionales	Beth King(Banque mondiale)
Observateurs	
Alice Albright	Chef de la direction, PME
Fanny Gazagne	France (Donateur 5)
Camilla Helgø Fossberg	Présidente du Comité consultatif financier
Margaret Koziol	USAID (Donateur 6)
Peter Mason	UNICEF
Hilde Thyness	Norvège (Donateur 4)
Secrétariat du Partenariat mondial	
Bob Prouty	Directeur du secrétariat
Luis Crouch	Coordinateur, Bonnes pratiques mondiales
Karin Jahr de Guerrero	Analyste senior, Opérations
Doug Lehman	Responsable-pays, Mali
Michelle Mesen	Chargée de liaison avec le Conseil d'administration
Nancy Pinto	Coordinatrice, Finances, portefeuille et administration
Padraig Power	Agent principal des finances